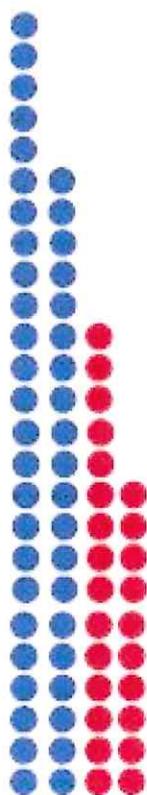


Liste des délibérations et décisions


4 avril 2024





Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2^{ème} SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 27, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué les vingt-deux et vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles GARNIER, 1^{er} Maire Adjoint.

Présents en début de séance :

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Frédéric VANNSON, Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Léna COCO, Adjointes au Maire.

Madame Stéphanie GASPARD, Madame Karine THIOUX, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Céline SUEUR, Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Madame Ligia JARDIM, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Wendy LONCHAMPT, Madame Véronique JACQUARD, Madame Pascale MICHON-TOULY, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Madame Bernadette BARBEAU, Monsieur Gonzague DEMEULENAERE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Florian GALLANT, Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER, Messieurs Pierre SEGUIN, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD,

Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON,

Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Gonzague DEMEULENAERE.

Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Céline SUEUR.

Absente :

Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale.

Sortie en cours de séance :

Madame Wendy LONCHAMPT, à 21h32.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Adjointe au Maire

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Mesdames DELLAVALLE et PLAZA

→ Éluës à l'unanimité

I/ APPROBATION Du PROCES VERBAL du 8 février 2023

Vote : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (28 voix)

II/ DELIBERATIONS

FINANCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

1. Ajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour la construction d'une crèche sur le site Maison du Gardien

Vote : APPROUVÉ

21 Pour ; 7 Contre (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

2. Ajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour l'extension du Cucheron

Vote : APPROUVÉ

21 Pour ; 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE) ; 1 Abstention (Mme Pascale MICHON-TOULY)

3. Reprise anticipée des résultats 2023 – budget commune (M57)

Vote : APPROUVÉ

21 Pour ; 4 Contre (M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE) ; 3 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER)

4. Reprise anticipée des résultats 2023- budget parc locatif (M57)

Vote : APPROUVÉ

21 Pour ; 4 Contre (M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE) ; 3 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER)

5. Budget Primitif 2024 - Commune (M57)

Vote : APPROUVÉ

21 Pour ; 4 Contre (M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE) ; 3 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER)

6. Budget Primitif 2024 - Parc Locatif (M57)

Vote : APPROUVÉ

21 Pour ; 5 Contre (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE) ; 2 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY)

7. Tarifs des services communaux

Vote : APPROUVÉ

22 Pour ; 6 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

CULTURE, ANIMATION et JUMELAGE

8. Mandat spécial pour un déplacement d'élus à Figueras de Castelo dans le cadre du jumelage

Vote : APPROUVÉ

15 Pour ; 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE) ; 1 Abstention (Mme Pascale MICHON-TOULY)

ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

9. Convention entre la commune de Massy et la commune de Wissous relative à la prise en charge des frais d'accueil des enfants en dérogation scolaire dans les restaurants scolaires et sur les activités périscolaires pour les massicois

Vote : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (28 voix)

10. Approbation du projet éducatif local

Vote : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (28 voix)

AFFAIRES GENERALES

11. Portant désignation du référent déontologue des élus

Vote : APPROUVÉ

23 Pour ; 5 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

12. Augmentation de capital de la Société Publique Locale Nord Essonne – autorisation de voter en faveur et approbation des statuts modifiés

Vote : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (28 voix)

VŒU

13. Vœu relatif à la réduction nécessaire des nuisances sonores aux abords de Wissous

Vote : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (28 voix)

III/ DECISIONS DU MAIRE – Information au Conseil Municipal

N°	Objet
23-132	Contrat de cession de spectacle avec la société SAY Production
23-133	Contrat de cession de spectacle avec la compagnie ZEBULINE
23-134	Contrat entre la Commune de Wissous et la Société Pascale Conetta Events pour un spectacle déambulatoire le vendredi 22 décembre 2023
23-135	Acte modificatif N°1 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisine et salle de restauration - groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Lot 7
23-136	Acte modificatif N°2 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisine et salle de restauration en salle de classes sur le groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Lot 2 : charpente - couverture – étanchéité
23-137	Numéro non attribué
23-138	Numéro non attribué
23-139	Contrat de prestations d'encadrement sportif entre la ville de Wissous et l'AAS Fresnes Rugby
23-140	Convention d'occupation temporaire d'un terrain privé entre Madame Christiane GILLES et la Commune de Wissous
23-141	Convention de mise à disposition du terrain section C n°30 au profit de l'association "Les Jardins Familiaux"
23-142	Convention de mise à disposition de salle communale relative à l'organisation d'un concert caritatif avec le Rotary club
23-143	Convention de mise à disposition d'outils d'animation et d'expositions avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne 2024/2026
23-144	Contrat entre la Commune de Wissous et la société AGOM
23-145	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la construction d'une crèche
23-146	Contrat entre la Commune de Wissous et La SAS ATELIER THEATRE ACTUEL
23-147	Contrat entre la Commune de Wissous et la compagnie de l'éléphant pour une animation le 31 décembre 2023
23-148	Contrat entre la Commune de Wissous et la société DG PUB-ANIMATIONS
24-01	Convention particulière n°2 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF
24-02	Contrat entre la Commune de Wissous et la société FINANCE ACTIVE pour l'accès à un outil de prospectives et perspectives financières INVISEO
24-03	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le Cabinet d'avocats "GARRIGUES-BEAULAC Associés"
24-04	Contrat entre la Commune de Wissous et le Théâtre du corps Pietragalla-Derouault SARL

24-05	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Cœur de scène productions
24-06	Contrat entre la Commune de Wissous et la SAS ATELIER THEATRE ACTUEL
24-07	Contrat entre la Commune de Wissous et la société BERGER LEVRAULT pour la maintenance du Progiciel E.Magnus hors pack et Oracle
24-08	Clôture de la régie de recettes photocopies
24-09	Convention d'occupation temporaire d'un terrain privé entre les conjoints Serouge et la commune de Wissous
24-10	Autorisation de déposer une déclaration préalable pour la réfection de façade du logement communal situé au 3, rue Clément Ader 91320 à Wissous parcelle cadastrée section B n°289
24-11	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Formazik
24-12	Convention pour les formations continues obligatoires de la Police Municipale entre la Commune de Wissous et Monsieur Cédric GENTHNER
24-13	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Logitud Solutions pour la maintenance et l'assistance du logiciel Municipol
24-14	Convention d'exposition pour le Forum annuel des métiers et de l'artisanat d'art organisé par la Ville de Wissous
24-15	Prolongation du contrat entre la Commune de Wissous et la société WC LOC pour la location de trois cellules sanitaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage
24-16	Convention de mise à disposition de terrains section AD n°396 n°397 n°398 au profit de l'association Les Jardins Familiaux
24-17	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous et le cabinet d'avocat « SL Avocat SAS » Année 2024
24-18	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « Parme-Avocats » Année 2024
24-19	Contrat entre la commune de Wissous et la société HOTTES CLEAN pour les maintenances préventives des systèmes d'extraction de fumées grasses, de compensation et d'induction d'aire
24-20	Contrat entre la Commune de Wissous et MA PROD EURL
24-21	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association VOCAL ACADEMY
24-22	Contrat entre la Commune de Wissous et la société PYRAMID Informatique
24-23	Contrat d'entretien annuel des toitures et des gouttières des bâtiments communaux avec la société SARL BEST TOITURE SERVICES
24-24	Contrat entre la Commune de Wissous et la société HUARD pour la prestation de maintenance et vérification des dispositifs de détection intrusion
24-25	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant les travaux de rénovation énergétique du bâtiment extension maternelle du groupe scolaire La Fontaine – Phase 1
24-26	Convention entre la Commune de Wissous et la société SUBTAC pour l'utilisation des locaux et stands de tir
24-27	Contrat entre la Commune de Wissous et la société YouTransactor pour la maintenance de logiciels et de PDA

IV/ INFORMATION M. le Maire

- Liste des DIA 2023
- Etat récapitulatif des indemnités des élus perçues pour 2023
- Arrêté préfectoral portant enregistrement de la demande présentée par la société Eiffage GC Infra Linéaires pour l'exploitation de ses installations situées sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste

V/ QUESTIONS DIVERSES

- Questions Wissous Notre Ville :

« Le 26 Février 2024, le Préfet de l'Essonne a choisi de prendre un nouvel arrêté concernant l'exploitation du Datacenter de Cyrus One, situé dans notre commune à proximité immédiate d'une partie des habitations.

1° Les considérants de cet arrêté font état d'échange d'informations avec la Société Cyrus One, mais ni avec la mairie, ni avec les associations.

Pour ce qui est de l'Association « Wissous notre Ville » et des associations locales avec lesquelles nous sommes en contact, nous pouvons vous informer que cela n'a pas été le cas. Nous souhaiterions savoir s'il en a été différemment pour la Mairie ?

2° Les mesures de cet arrêté nous semblent très défavorables aux Wissoussiens. Elles sont même pour certaines en retrait par rapport aux maigres progrès avancés par Cyrus One dans son étude d'impact de mai 2023. Nous pensons particulièrement :

- A la récupération de la chaleur fatale, dont l'idée même continue d'être exclue pour la Phase dite 1 (celle de 19,8MW) et dont l'hypothèse d'une récupération pour la Phase 2 est subordonnée à l'existence d'un réseau de chaleur qui aujourd'hui n'est pas et ne fait à date, l'objet d'aucun projet défini (par ailleurs, selon les termes de l'arrêté, il sera à la charge du contribuable).

- Au bruit, puisque l'arrêté exonère en pratique l'exploitant de toutes limites de bruit, tant de jour que de nuit.

Avez-vous la même analyse ?

3° Ces éléments et d'autres nous semblent rendre nécessaire un recours contre cet arrêté.

Est-ce aussi votre avis ?

4° Enfin, vous avez choisi, contrairement à l'habitude de ne faire qu'un affichage très partiel de cet arrêté.

Peut-on connaître les raisons de ce choix ? »

Par ailleurs nous souhaitons poser les questions complémentaires suivantes :

5° La mise en circulation alternée du pont sur l'autoroute continue de poser des problèmes de circulation aux Wissoussiens et présente des risques (maintien du passage des bus (19T) et passage "sauvage" régulier de gros camions).

Comme conseiller départemental suppléant, avez-vous obtenu du département un délai pour la réparation de ce pont ?

6° Les incivilités semblent se multiplier à Wissous depuis la baisse des effectifs de la police municipale. Par ailleurs avec leur faible effectif ils semblent se concentrer sur la distribution de PV de stationnement.

Comptez-vous revenir à l'effectif de 9 agents ?

Si oui quand ?

Cette activité particulière sur les PV de stationnement procède t-elle du remplacement d'agents par des ASVP ou d'instructions de votre part ?

7° Concernant "La Gazette" nous vous faisons parvenir notre tribune avec une mise en page. Celle-ci est systématiquement supprimée pour ne livrer au lecteur qu'un texte « au kilomètre » ; alors que les groupes majoritaires bénéficient eux du maintien de leur mise en page, rendant la lecture plus aisée.

Pourquoi cette discrimination qui touche d'ailleurs aussi les deux autres groupes d'opposition ?

➤ Question M. TOULY :

Depuis près de 2 ans la ville de Wissous a adhéré avec d'autres villes concernées à une association pour le maintien et le développement d'Orlyval (budget 2000 euros/an).

Je souhaiterais savoir combien de réunions se sont tenues et si des comptes rendus ont été réalisés, pourriez-vous me les communiquer ?

➤ Date du prochain Conseil : **Mai/Juin**

Fait à Wissous, le 8 avril 2024



**Le Maire,
Florian GALLANT**